

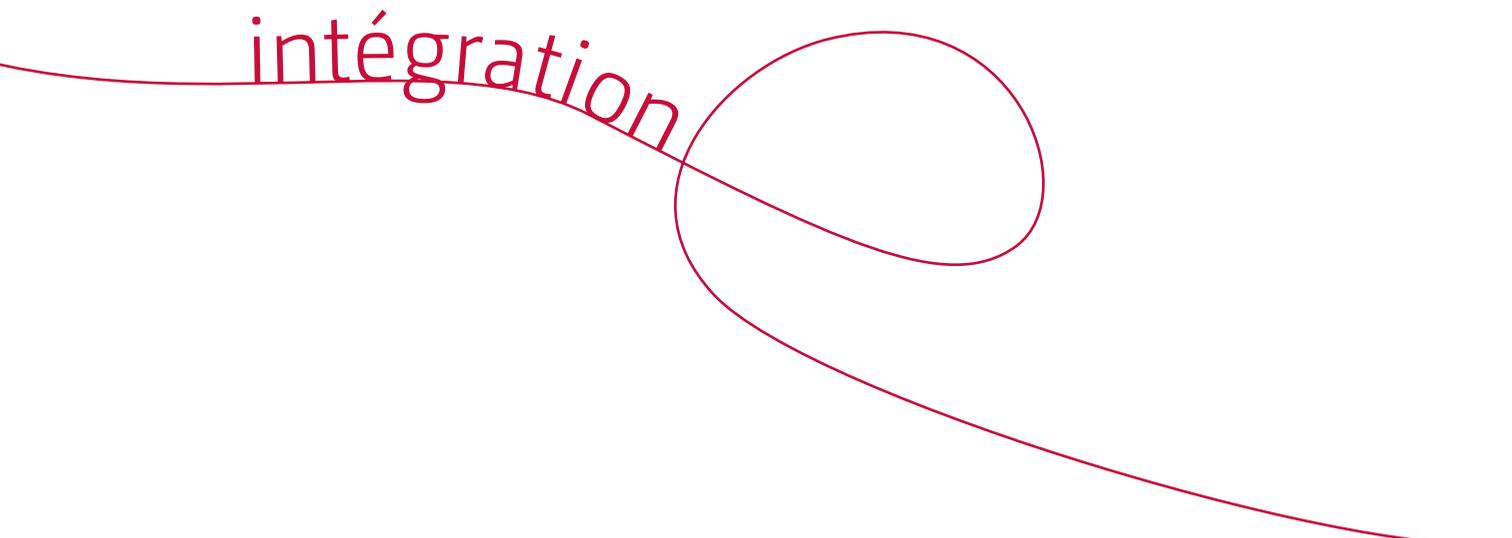


Intégration

**eipi**

Etablissements publics  
pour l'intégration

Rapport d'activité **2018**

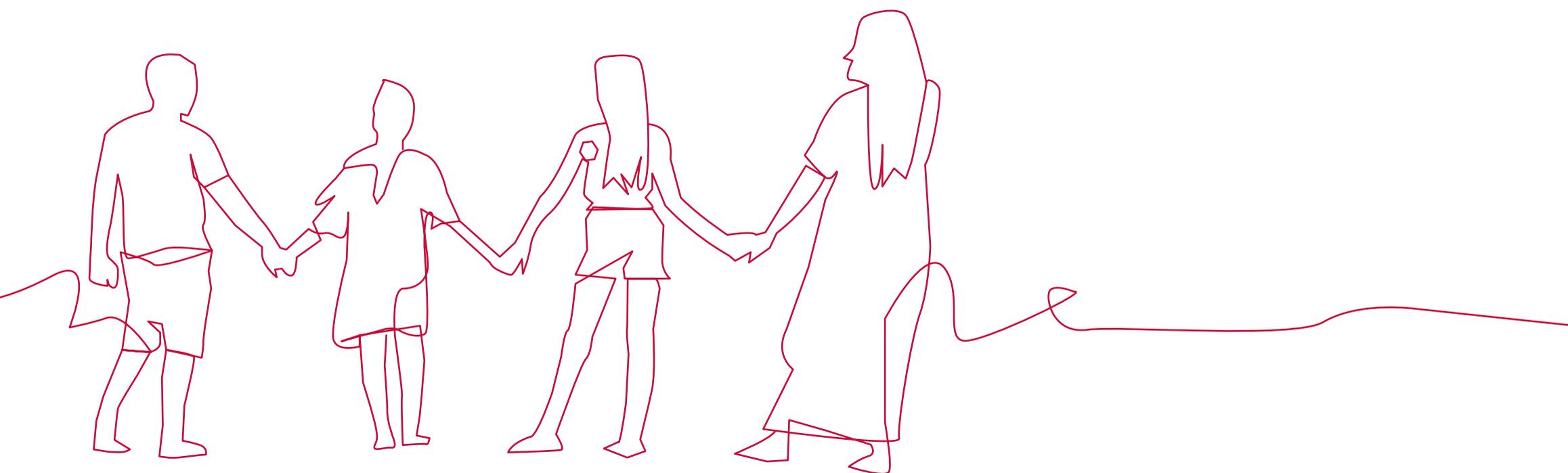


intégration

Après l'autodétermination en 2016 et le respect en 2017, la valeur d'intégration est le fil rouge de ce rapport d'activité 2018.

«Où s'intégrer? C'est toujours le même problème et chacun d'entre nous doit y apporter sa propre réponse.»

Ella Maillart, dans «La Vagabonde des mers»



## Sommaire

Avant-propos du conseiller d'Etat	7
Message du président	9
Gouvernance	10
Introduction	13

## L'intégration

10 ans, ça se fête !	14
Special Olympics - Jeux nationaux 2018	21
Démarches intégratives	22
Une reconversion réussie	26
Nouvelle piste vers le monde du travail	29
Cadres de vie	30
Employeur engagé	32
«J'espère augmenter mon taux d'activité»	35
Développer le lien social	39
Une mesure « tremplin »	40

## Ressources humaines

Bilan social	46
--------------	----

## Finances

Etats financiers	52
------------------	----

## Direction et contacts

58
----

# Un don de soi et un don à l'autre



« **Accompagner un·e usager·ère dans le maintien ou le développement de son autonomie** », que ce soit dans un atelier ou à domicile. Encourager un·e collaborateur·trice en emploi adapté dans la réalisation d'une tâche professionnelle. Les Etablissements publics pour l'intégration ont célébré en 2018 le dixième anniversaire de leur existence avec ces marqueurs toujours autant imprégnés dans leur identité. Accompagner, encourager, intégrer... Le tout en veillant à garder l'épanouissement des personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion comme intention cardinale, ainsi qu'en restant à l'écoute, jour après jour, des besoins, des souhaits, mais aussi des limites de chacun·e. Par leur activité essentielle à la cohésion au sein de notre société, les EPI nous offrent un exemple de don de soi, et de don à l'autre.

10 ans après, il pourrait être tentant de considérer que l'intégration des personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion professionnelle ou sociale à Genève est acquise. En atteste le haut degré de qualité des prestations fournies pour le bien des usager·ère·s tout comme celui des produits et services issus des ateliers socioprofessionnels. Et pourtant, au-delà du cadre remarquable des EPI, péril il y a. De nombreuses personnes, affaiblies de par leur condition physique ou mentale ou en raison de difficultés que toute existence humaine peut voir surgir, ne trouvent pas l'aide à laquelle elles auraient pourtant droit.

Une aide prévue par la loi. Une aide que notre système de protection devrait être en mesure de leur apporter. Mais surtout une aide qui se rapporte au fondement même de notre société, celui de faire une place à chacun·e, quelles que soient ses forces et en tenant compte de ses faiblesses.

Il s'agit alors bien d'un don de soi, en même temps qu'un don à l'autre. Ce don, les EPI ont compris qu'il est indissociable d'un vivre-ensemble à la hauteur de nos espérances. Ils le concrétisent avec finesse, en intégrant d'une part les usager·ère·s au



monde professionnel ou en leur offrant un accès à la culture et au sport, qui constituent autant de sources d'épanouissement. Et en intégrant d'autre part le grand public à leur réalité, à l'image de l'exposition tenue en 2018 et dévoilant 30 photographies de sportives et sportifs des EPI et d'autres établissements accueillant des personnes en situation de handicap.

Notre société aux traits parfois individualistes doit s'inspirer de cette logique mise en place par les EPI. Pour ce modèle de don de soi et de don à l'autre qu'ils nous proposent, je veux ainsi remercier l'ensemble des usager·ère·s et des collaborateurs·trices des EPI ainsi que l'ensemble des membres de sa direction et de son Conseil d'administration. Autant de personnes grâce à qui la cohésion sociale de notre société fait chaque jour un pas en avant.

**Thierry Apothéloz**  
conseiller d'Etat,  
chargé du département de la cohésion sociale (DCS)

# Une question de conscience



Parler d'intégration, qu'il s'agisse d'intégration professionnelle ou sociale, nous renvoie inévitablement à la notion de dignité et de plaisir sans lesquels aucun être humain ne saurait s'épanouir, donc ne saurait être fondamentalement heureux. Une notion d'autant plus importante qu'elle peut varier sensiblement d'une personne à l'autre, qui plus est, lorsqu'elle s'inscrit dans une relation d'entraide, avec un niveau d'indépendance, voire des niveaux de conscience possiblement différents. Il est alors indispensable de décoder les besoins de l'autre, au-delà de notre propre conception, si l'on veut se comprendre et parvenir à ce que l'on veut ou doit.

Pour se convaincre du besoin vital de dignité de l'Homme, il suffit d'observer les dégâts sociaux que peuvent engendrer la pauvreté et la misère de par le monde, ou encore mesurer combien un chômage durable, brutal, peut marginaliser pernicieusement une personne pourtant jusqu'alors bien intégrée. Les conséquences possibles sont bien connues : dans le meilleur des cas, elles peuvent se traduire par une perte d'estime de soi, un manque d'intérêt pour la vie, de la tristesse ou encore de la frustration; à l'extrême, elles peuvent mener à des actes de violence et à des phénomènes sociaux.

J'en conviens, mon tableau est sombre, mais nous en sommes fort heureusement très loin, s'agissant des personnes en situation de handicap ou en cours d'intégration, particulièrement dans notre canton qui a réalisé des progrès sociaux formidables ces cinquante dernières années. N'en demeure pas moins que nous devons rester vigilant·e·s et veiller à ne pas sous-estimer les capacités de celles et ceux que nous avons pour mission d'accompagner dans la vie, comme leurs besoins qu'elles·ils peuvent avoir parfois plus de mal que d'autres à exprimer. Il y va de leur sentiment justifié d'appartenance à la société qui les a vus naître comme de leur épanouissement, donc de leur bonheur. Qui que nous soyons et quelle que soit notre condition physique ou mentale, nous avons besoin de savoir que nous existons, comment et pourquoi. C'est un droit qui passe forcément par la reconnaissance de notre être plein et entier. L'intégration, ce n'est pas seulement une question de générosité et de solidarité; c'est avant toute chose une question de conscience.

Ainsi, en tant qu'acteurs·trices sociaux·ales membres d'une institution sociale privée ou publique, quel que soit notre statut, nous avons le devoir de bien garder en mémoire l'importance de la réalisation de l'autre, de son intégration, et tout ce que nous faisons doit d'abord servir cet objectif.

Cette vision, je sais que nous sommes nombreux à la partager aux EPI, et j'aimerais saisir l'occasion qui m'est donnée pour remercier chacune et chacun, membre du Conseil d'administration ou du personnel, de faire tant pour que chacune et chacun trouve sa place et puisse goûter la vie autant que faire se peut.

**Serge Bednarczyk**  
président du Conseil d'administration



Alain Kolly, directeur général jusqu'au 31 décembre 2018



Magali Ginet Babel, directrice générale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Remerciements

Le Conseil d'administration a été renouvelé en 2018, entraînant le départ de membres dont certains furent acteurs-trices des EPI dès la première heure. D'autres sont resté·e·s. J'aimerais remercier chaleureusement les un·e·s comme les autres d'avoir tant fait pour le développement des EPI. Qu'ils·elles soient persuadé·e·s que leur travail a été reconnu et ne sera pas oublié. Et d'autres sont arrivé·e·s à qui je souhaite une très cordiale bienvenue. Je me réjouis de travailler avec eux·elles.

J'aimerais également remercier M. Alain Kolly qui a rejoint la direction générale des HUG le 1<sup>er</sup> février 2019, après avoir fait un travail fantastique à la tête des EPI qu'il a su placer en orbite. C'est maintenant Mme Magali Ginet Babel qui assure la direction générale des EPI. Je souhaite qu'elle ait beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions.

Enfin, je remercie le personnel des EPI. Je sais que sa tâche n'est pas toujours facile, néanmoins, il s'en acquitte avec brio. Chapeau!

Mes derniers mots seront pour notre conseiller d'Etat de tutelle, Monsieur Thierry Apothéloz, à qui je souhaite plein succès. Ses valeurs sociales nous seront très utiles pour atténuer encore un peu plus la différence à Genève.

**Serge Bednarczyk**  
président du Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration jusqu'au 30 novembre 2018 :

### Président, désigné par le Conseil d'Etat

M. Serge BEDNARCZYK\*

### Membres désigné·e·s par le Grand Conseil

Mme Ayari FELIX BELTRAMETTI

Mme Bérengère GAUTIER\*

### Membres désigné·e·s par le Conseil d'Etat

Mme Monique BAUD

M. Laurent BERTRAND (représentant INSOS)

Mme Anne-Marie OBERSON

M. René KAMERZIN\*

M. Michel PLUSS

Mme Christine SERDALY MORGAN\*

### Membre élu par le personnel

M. Guy VALANCE

### Représentant du département (DEAS)

avec voix consultative

M. Jean-Christophe BRETTON

### Directeur général

avec voix consultative

M. Alain KOLLY

\* membres du bureau

Composition du Conseil d'administration depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018 :

### Président, désigné par le Conseil d'Etat

M. Serge BEDNARCZYK\*

### Membres désigné·e·s par le Grand Conseil

M. Boris CALAME

M<sup>me</sup> Ayari FELIX BELTRAMETTI\*

M<sup>me</sup> Bérengère GAUTIER\*

M. Claude LAPORTE

M<sup>me</sup> Emmanuelle MERLE

M<sup>me</sup> Ana ROCH

M. Guillaume THION

### Membres désigné·e·s par le Conseil d'Etat

M. Mathias BÜCHI

M. Jean-François DE SAUSSURE

M. Dominique RIVOLLET\*

M<sup>me</sup> Magali ULANOWSKI\*

### Représentante insiema-Genève

M<sup>me</sup> Marie-France SARFATI

### Représentant INSOS

M. Laurent BERTRAND

### Membre élu par le personnel

M. William CHAPARRO

### Représentant du département (DCS)

avec voix consultative

M. Michel BERCLAZ, directeur en charge des assurances sociales et du handicap à l'OAIS

Jusqu'au 31 décembre 2018 :

### Directeur général, avec voix consultative

M. Alain KOLLY

### Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

### Directrice générale, avec voix consultative

M<sup>me</sup> Magali GINET BABEL

\* membres du bureau

# Dans l'ADN des EPI

L'intégration est inscrite dans les gènes des EPI depuis 2008. Jusque dans leur nom, lui-même gravé dans la Loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH, K 136). L'intégration est au cœur de toutes nos activités, nos services, nos prestations, nos préoccupations, que ce soit pour les personnes en situation de handicap ou pour celles qui ont des difficultés d'insertion professionnelle ou sociale. C'est un phare, une référence. Sans cesse nous nous interrogeons. En lançant tel projet, telle activité, répondons-nous à notre mission d'intégration?

Dans ce contexte, nous établissons un projet personnalisé avec chaque usager·ère. Ce projet doit prendre en compte ses attentes, ses ressources, mais aussi ses difficultés et ses souhaits. En cela, il s'agit pour nous de respecter à la fois l'être humain et la Convention relative aux droits des personnes handicapées (adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 2006, en vigueur en Suisse depuis le 15 avril 2014). Pour mémoire, cette convention mentionne, au point 3c, le principe général de la participation et l'intégration pleines et effectives à la société.

Ce droit inaliénable est-il vraiment intégré dans nos mentalités? A-t-on progressé? Par exemple, dit-on systématiquement «une personne en situation de handicap» plutôt qu'«une personne handicapée»? Car la nuance n'a rien de politiquement correct. Elle est fondamentale pour la notion d'intégration. La situation de handicap est un état évolutif, qui varie en fonction de l'âge, du genre, du contexte et de l'environnement. C'est un état qui peut être modifié grâce à la réduction des déficiences ou au développement des aptitudes, ou grâce à l'adaptation de l'environnement. C'est l'histoire de la cigogne et du renard. Rappelez-vous la Fable de la Fontaine: la cigogne est «handicapée» devant une assiette, tandis que le renard est «handicapé» si la nourriture lui est servie dans un vase.

Tout individu qui éprouve une difficulté à accomplir une tâche dans un contexte donné est en situation de handicap. Ce modèle appelé Processus de Production du Handicap (RIPPH, 1996) est à la base du travail d'accompagnement que nous développons aux EPI pour favoriser la participation sociale des personnes en situation de handicap et en difficulté d'insertion. Nous leur proposons des environnements de vie et de travail qui leur offrent des facilitateurs pour exprimer leurs capacités et limiter leurs obstacles. Voilà notre objectif d'intégration. Viser encore et toujours l'amélioration de nos prestations d'accompagnement pour que chacune et chacun puisse trouver sa place et bénéficier de la meilleure qualité de vie possible.

# 10 ans, ça se fête!

Pour célébrer le 10<sup>e</sup> anniversaire des EPI, plusieurs événements exceptionnels ont été organisés durant l'année 2018 afin de sensibiliser le grand public du canton de Genève à l'intégration des personnes en situation de handicap et/ou en difficulté d'insertion socioprofessionnelle.

Le 26 juin 2018 restera dans les mémoires des collaboratrices, collaborateurs, usagers et usagers, familles et proches, partenaires, ainsi que des autorités cantonales et communales du canton. Que de monde, de créativité et de transversalité! Toutes les équipes ont participé à l'organisation et ont animé, dans la bonne humeur, des stands très inventifs sur les thèmes de la Vision 2025.



Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat en charge du département de la cohésion sociale, avec Serge Bednarczyk, président du Conseil d'administration des EPI et Alain Kolly, directeur général.



collaborateurs associés  
 usagers acteurs  
 responsabilité  
 respect

agilité  
 intégration  
 autodétermination  
 complémentarité  
 compétitivité  
 expertise

# 10 ans, ça se fête!



## Le Bal des EPI

La danse, la rencontre et la convivialité! Organisé dans la salle des fêtes de Thônex le 27 septembre 2018, le premier «Bal des EPI» a été proposé aux usagers-ères et aux collaborateurs-trices en emploi adapté. Grande réussite avec plus de 200 participant-e-s. Promesse a dû être faite de réitérer la fête en 2019!



## Festival de films sur le handicap

Un festival de films sur le handicap inédit à Genève! Du 4 au 8 octobre 2018, les EPI sont allés à la rencontre du grand public pour aborder, par le biais du cinéma, des questions parfois déstabilisantes sur le thème du handicap et de l'insertion professionnelle. Le public a été au rendez-vous. Les émotions aussi. Sur la photo (de gauche à droite) : Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, Stéphanie Lammar, conseillère administrative de la ville de Carouge, Edouard Cuel, réalisateur du film « Vincent et moi » projeté en ouverture du Festival et Alain Kolly, directeur général des EPI.



## La Cité des métiers

Succès sans précédent de la Cité des Métiers avec 90'000 visiteurs du 20 au 25 novembre à Palexpo. Proposées au public sur le thème «Les Métiers du social aux EPI», nos animations ludiques et attractives ont permis d'engager le dialogue sur l'intégration et le handicap avec des jeunes de tous âges très intéressé-e-s par les métiers d'accompagnement et les filières pour y accéder.



## Inauguration de l'ATIK

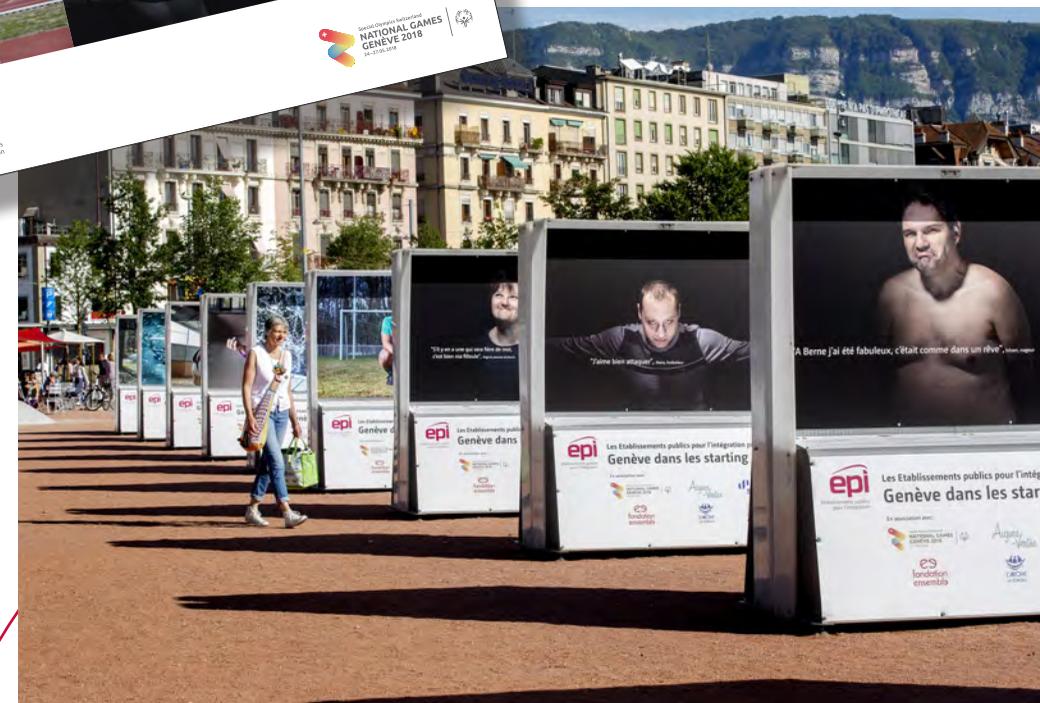
Le 3 décembre 2018 à Thônex, les EPI ont inauguré l'ATIK, un lieu de vie pour des personnes en situation de handicap qui souhaitent évoluer dans un environnement urbain. Une centaine d'invités étaient présents parmi lesquels (de gauche à droite sur la photo): Bastien Chèvre, Alain Carlier et Monique Pierrehumbert du bureau d'architectes CCHE, René Kamerzin, ancien membre du Conseil administratif, Alain Kolly, directeur général, Serge Bednarczyk, président du Conseil administratif, Marie Weber de dmarchitectes, Isabelle Rousselle, cheffe de projets, Paolo Giocondo, directeur des Services immobilier et exploitation.



# 10 ans ça se fête!



Les photographes genevois David Wagnières, Magali Girardin et Christian Lutz avaient carte blanche pour réaliser 31 portraits.



## Exposition de photographies «Genève dans les starting blocks!»

Donner de la visibilité aux personnes en situation de handicap est primordial pour favoriser leur intégration dans la cité. En marge des Special Olympic-Jeux nationaux d'été 2018, les EPI ont donné carte blanche à trois talentueux photographes genevois, Christian Lutz, Magali Girardin et David Wagnières, pour mettre en valeur des sportifs·ves des EPI et d'autres institutions du canton de Genève qui ont pris part à ces joutes sportives.

Au total 31 portraits exceptionnels ont ainsi été exposés en grand format, que les Genevois ont pu découvrir du 16 au 30 mai 2018, sur la plaine de Plainpalais.

Intitulée «Genève dans les starting blocks!», l'exposition a été vernie le 16 mai en présence des autorités cantonales (le conseiller d'Etat Mauro Poggia sur la photo de droite) et de la ville de Genève.

Le catalogue de l'exposition est en vente dans nos boutiques epsetera.



# Special Olympics Jeux nationaux 2018



Le sport comme vecteur privilégié d'intégration. Du 24 au 27 mai 2018, plus de 30 athlètes des EPI ont participé aux Special Olympics-Jeux nationaux d'été 2018 organisés pour la première fois à Genève avec le soutien de la Ville et du canton. Moisson de 27 médailles pour les EPI dans toutes les disciplines, avec beaucoup de fierté et un plaisir fou à participer.



# Démarches intégratives

**Le projet « Droits et participation » sensibilise les personnes en situation de handicap à leurs droits, notamment celui d'être consultées en permanence sur tous les sujets qui les concernent.**

Comment aider les personnes en situation de handicap à comprendre les droits énoncés dans la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)?

Comment sensibiliser tous les acteurs·trices institutionnel·le·s à cette convention et aux évolutions de pratiques et de postures qu'elle implique?

Toute institution accompagnant des personnes en situation de handicap est confrontée à ces questions depuis l'adoption de cette convention par l'ONU en décembre 2006 et sa ratification par la Suisse en avril 2014.

## Former et sensibiliser

Depuis 2015, le projet « Droits et Participation », initié par l'association ASA - Handicap mental vise à former et sensibiliser autant les personnes en situation de handicap que les professionnel·le·s de l'accompagnement.

Réunissant des représentant·e·s d'établissements socio-éducatifs de tous les cantons de Suisse romande, ce projet a permis à toutes les personnes y participant de bénéficier d'informations et de sensibilisation aux droits mentionnés dans la CDPH et aux enjeux qui en découlent. De nombreuses rencontres et espaces d'échange réunissant personnes en situation de handicap et professionnel·le·s de l'accompagnement ont été organisés.

Enfin, plusieurs supports faciles à lire et faciles à comprendre ont été élaborés pour expliquer la CDPH aux personnes concernées.

## Avec les EPI

Dès 2015, les EPI, comme plusieurs autres établissements du canton de Genève, ont été intégrés à ce projet. Un groupe de trois personnes en situation de handicap, accompagnées d'une socio-éducatrice, ont participé à toutes les étapes du projet. Dans le rapport d'activité des EPI de l'année 2016, ils ont d'ailleurs témoigné de leurs premières expériences.

Cette démarche a été vécue comme très enrichissante, tant pour les personnes en situation de handicap que pour la socio-éducatrice les ayant accompagnées dans la démarche. Les personnes en situation de handicap ont notamment développé une meilleure assurance dans la manière d'exprimer leurs demandes et leurs aspirations.

## Démarche de sensibilisation

Les EPI ont donc souhaité proposer de vivre la même expérience à toutes les personnes accueillies aux EPI et intéressées par la démarche, comme à des collaborateurs·trices de l'accompagnement intéressé·e·s par le sujet.

Dès le début de l'année 2018, un groupe de 7 collaborateurs et collaboratrices a été constitué. Il avait pour objectif de mettre en place, durant l'année 2018, des sessions de formation et de sensibilisation à la CDPH.

## Journées de formation

D'une durée d'une journée, ces formations ont pour but d'informer (par des exemples concrets) sur les principaux droits des personnes handicapées, d'échanger sur les modalités et les leviers d'application de ces droits et d'aider les personnes en situation de handicap à exprimer leurs aspirations et leurs demandes. Ces journées s'adressent aussi bien aux personnes en situation de handicap qu'aux professionnels de l'accompagnement. Elles leur permettent de partager un temps de formation et de sensibilisation dans lequel ils découvrent les mêmes informations.

## Avec ASA- Handicap mental

Ces sessions de formation sont proposées par ASA -Handicap mental. Elles ont été construites sur la base des réflexions et des supports adaptés développés durant tout le projet « Droits et participations ». Chaque session de formation est animée par une formatrice de ASA-Handicap mental. Lors de chaque session, une personne en situation de handicap ayant

participé au projet « Droits et participation » assure la co-animation de la session et partage son expérience, tant avec les personnes concernées qu'avec les professionnel·le·s de l'accompagnement.

L'organisation de ces formations aux EPI a nécessité un important travail d'information de la part des 7 collaborateurs·trices impliqué·e·s dans ce projet. Il a fallu renseigner les usagers·ères, les rassurer, susciter leur curiosité, sans pour autant les influencer et leur imposer une participation à ces sessions.

## Pratiques favorables

En 2018, trois journées de formation à la CDPH ont pu être organisées aux EPI. 34 usagers·ères (aussi bien des résident·e professionnel·le·s que des usagers·ères des centres de jour ou des collaborateurs·trices en emploi adapté) et 8 collaborateurs·trices (travaillant aussi bien dans les services socio-éducatifs que socioprofessionnels) ont pu participer à l'une de ces formations.

Plusieurs personnes en situation de handicap ont demandé une suite à cette première formation.

Ainsi, dès 2019, des groupes de rencontres seront proposés aux personnes concernées, leur permettant des espaces d'échanges et de conseils sur leurs possibilités d'exercer leurs droits au quotidien. Des collaborateurs·trices de l'accompagnement participeront également à ces échanges dont le but est d'évoluer ensemble et de construire ensemble les pratiques favorisant l'application de la CDPH aux EPI et permettant aux personnes en situation de handicap d'exercer de plus en plus leur droit à être consultées en permanence sur tous les sujets qui les concernent.

## Développement futur

Nous remercions vivement les très nombreuses personnes (collaborateurs·trices, personnes en situation de handicap, partenaires de ASA-Handicap mental) qui ont contribué à la réalisation de ce projet qui continuera à se développer tout au long de l'année 2019.

Handicap

Intégration



# Intégration

# Une reconversion réussie

**Réparateur de transformateurs de trains, Thierry, 58 ans, a dû se réorienter professionnellement suite à un problème de santé. Sa formation au sein de l'atelier horlogerie des EPI lui a ouvert de nouvelles perspectives et un engagement en CDI en entreprise.**

## **Quel a été votre parcours durant ces dernières années ?**

En 2016, à la suite d'un souci de santé au niveau de l'épaule, le métier de réparateur de transformateurs de trains que je pratiquais au sein de l'entreprise ABB depuis plus de 32 ans ne m'était plus accessible.

## **Comment votre choix s'est-il porté sur le domaine de l'horlogerie ?**

Durant une période de deux mois et demi, j'ai effectué à l'ORIF (Organisation romande pour l'intégration et la formation) deux stages différents. Un stage dans le domaine de l'électricité d'environ deux semaines qui ne m'a pas du tout intéressé et un autre dans le domaine de l'horlogerie. Mon choix s'est donc porté très rapidement vers une réinsertion professionnelle dans le métier de l'horlogerie.

## **Quand avez-vous intégré les EPI ?**

En mars 2016, j'ai intégré durant une période de 10 mois les EPI à la route des Jeunes dans le secteur de l'horlogerie, ce qui a confirmé mon choix pour me réorienter dans cette branche.

## **Dans quelle entreprise travaillez-vous aujourd'hui ?**

Je travaille depuis le mois d'avril 2018 dans l'entreprise Urwerk, une entreprise suisse de montres de luxe. Ce sont les EPI qui m'ont aidé à trouver ce stage. J'y suis allé pour une période fixée à un mois uniquement, sans prolongation ni engagement possible. Ils ont finalement eu besoin de moi pour un deuxième mois. Puis, à la fin de ce deuxième mois, ils se sont rendu compte qu'ils avaient besoin d'une personne fixe, j'ai donc bien évidemment postulé et j'ai été engagé !

## **Quelle formation suivez-vous à présent ?**

L'assurance invalidité (AI) me finance aujourd'hui une formation de polisseur qui me sera très utile pour les tâches que j'ai à effectuer dans l'entreprise Urwerk. Cette formation se déroule sous forme de cours du soir trois fois par semaine sur une durée de cinq mois.

## **Quel est votre taux de travail actuel ?**

Aujourd'hui je peux travailler à un taux de 100%.

## **Quelles difficultés rencontrez-vous durant votre formation ?**

Du point de vue de l'âge, l'apprentissage est quand même plus compliqué que ce soit au niveau des nouvelles connaissances ou tout simplement de la mémoire. Ce n'est plus la même chose par rapport à quand j'avais 20 ans.

## **Que représente cette nouvelle formation pour vous ?**

Le fait de pouvoir acquérir de nouvelles connaissances, de se confronter à des limites personnelles que je n'imaginai pas jusqu'à aujourd'hui.

*Propos recueillis par Quentin Laboureur, apprenti employé de commerce aux EPI.*





# Nouvelle piste vers le monde du travail

Depuis l'automne 2018, les EPI sont les nouveaux gérants du restaurant-buvette du centre sportif du Bout-du-Monde. Baptisé « BdM », ce lieu est un tremplin pour les métiers de la restauration.

Pour le plus grand plaisir des sportifs, le restaurant-buvette du centre sportif du Bout-du-Monde a réouvert ses portes après plusieurs mois de fermeture. Baptisé BdM par les EPI, il a été inauguré le 26 novembre 2018 par les autorités de la Ville de Genève et du canton. «Un lieu comme le BdM est un espace de convivialité indispensable à un centre sportif comme le Bout-du-Monde. Qu'en plus les valeurs du sport et celles de l'économie sociale et solidaire s'y rassemblent, est d'autant plus réjouissant», a déclaré à cette occasion Sami Kanaan, Maire de Genève.

#### Dispositif intégratif

Avec l'ouverture de cet établissement, les EPI ont complété leur dispositif d'intégration dans les métiers de la restauration. Ce lieu a pour vocation de développer des nouvelles places de travail pour les usagers, qu'ils soient en situation de handicap ou au bénéfice de mesures de réadaptation professionnelle. Leurs conditions de travail sont proches de celles imposées par les employeurs du canton, avec notamment des horaires contraignants, le soir ou le week-end.

Grâce à ce palier supplémentaire vers l'employabilité, certains d'entre eux peuvent envisager de retourner sur le marché de l'emploi de la restauration.

Situé sous les gradins du complexe du Bout-du-Monde, le BdM est ouvert toute l'année et propose une restauration aux sportifs·ives et visiteur·euse·s.

#### Ouvert au public

On notera que tout le complexe est appelé à évoluer dans quelques années, avec un projet de grand centre sportif. Il regroupe actuellement 14 activités sportives dont certaines sont ouvertes au public (alpinisme, basketball, cricket, handball, jogging, tennis, volleyball), tandis que les autres sont réservées aux clubs (notamment football, bicross, hockey sur terre ou tir à l'arc).

Ce site voit également se dérouler des manifestations importantes, à l'image du meeting d'athlétisme atletiCAGenève.

# Cadres de vie

## La diversification des formes d'hébergement contribue à l'intégration des personnes en situation de handicap.

Pour nombre de personnes en situation de handicap, le fait d'avoir son propre appartement et/ou de vivre dans un immeuble en milieu ordinaire, avec un voisinage qui n'est pas concerné par la question du handicap, est un élément constitutif important du sentiment d'intégration.

Ce constat se retrouve tant dans l'enquête de satisfaction des usagers-ères des Services socio-éducatifs, menée en 2016, que dans les aspirations exprimées par des personnes concernées, lors d'entretiens d'admission ou lors des bilans de situation.

### Accompagnement à domicile

Depuis plus de 10 ans, les EPI proposent une prestation d'accompagnement à domicile. En 2018, près de 100 personnes ont bénéficié de cette prestation.

Si elle permet un développement important du sentiment d'intégration, cette prestation est soumise à certaines conditions assez contraignantes pour la personne concernée:

- Elle doit pouvoir bénéficier d'un contrat de bail et avoir un appartement à son nom, ce qui, dans le contexte du marché de l'immobilier dans le canton de Genève, peut constituer un obstacle.
- La prestation de soutien socio-éducatif accordée ne peut excéder 4 heures hebdomadaires.

### La prestation AHE

En complément à la prestation d'accompagnement à domicile, plusieurs prestations ont été développées durant les 10 dernières années.

Initiée en 2011, la prestation d'Accueil Hôtelier avec Encadrement (AHE) propose, en 2018, 25 places d'hébergement. Les

personnes bénéficiant de cette prestation sont accueillies dans un logement individuel ou un appartement «en colocation», fourni par les EPI. Ainsi, la contrainte de bénéficier d'un appartement «à son nom» est résolue. Le soutien socio-éducatif est proposé, dans la même intensité que pour l'accompagnement à domicile.

La prestation AHE a permis à des personnes souhaitant ne plus vivre dans une résidence, mais peinant à trouver un appartement, de vivre une étape supplémentaire dans leur parcours de vie. Elle a également permis à des personnes exprimant un besoin d'aide et de soutien social, mais ne souhaitant pas entrer dans un lieu d'hébergement collectif d'accepter une prestation d'accueil et d'aide qu'elles avaient jusqu'alors refusée.

Nombre de personnes en situation de handicap et vivant depuis plusieurs années dans des résidences expriment le souhait de ne plus vivre dans un cadre de vie communautaire. Elles ont cependant besoin d'un soutien quotidien, pas nécessairement sur toute la journée, mais sur quelques moments-clés du déroulement de leur quotidien. Elles expriment régulièrement des demandes et des besoins nécessitant:

- Un lieu d'hébergement proposé par l'institution consistant en un appartement individuel ou en un habitat partagé entre deux ou trois personnes maximum.
- Un cadre de vie intégré, avec un voisinage non concerné par le handicap et la proximité de transports publics, de commerces et de lieux de détente et loisirs.
- Une présence éducative quotidienne, mais non continue, centrée sur certaines heures et sur certaines aides ciblées

(besoin qui ne pourrait de loin pas être couvert avec un soutien socio-éducatif de 4 heures par semaine).

Un soutien et un accompagnement dans le développement de loisirs et de contacts sociaux dans ou hors de l'institution.

### Vivre en appartement

Afin de répondre à ces besoins et ces aspirations, les EPI ont développé de nombreuses prestations d'hébergement et d'accompagnement en ville, non plus uniquement dans des résidences et un cadre de vie communautaire, mais dans des appartements de 1, 2 ou 3 places. Ainsi, depuis 2016, près de la moitié des nouvelles places d'hébergement ouvertes ont été proposées sous cette forme.

Ces places sont très demandées, tant par des personnes vivant en résidence, que par des personnes vivant hors contexte institutionnel, mais demandeuses d'un soutien quotidien ciblé sur certains moments-clés de la journée.

Ces prestations s'inscrivent comme complémentaires aux prestations d'accueil en résidence. Elles diversifient l'offre en terme de cadres de vie et d'accompagnement au quotidien, permettant ainsi aux personnes en situation de handicap un réel choix, mais aussi un accès à un parcours de vie progressif.



# Employeur engagé

**En partenariat avec l'OCE, les EPI participent activement au recrutement des personnes sans emploi résidant dans le canton de Genève. En 2018, plus d'un quart de nos engagements ont répondu à ce critère.**

Les EPI appliquent, depuis son entrée en vigueur, la procédure de recrutement au sein des institutions de droit public et des entités subventionnées (directive transversale EGE 03-11 du 13 octobre 2014). Cette directive définit les modalités de collaboration entre l'office cantonal de l'emploi (OCE), les institutions de droit public et les entités subventionnées dans le cadre du processus de recrutement de nouveaux collaborateurs.

#### Un atout supplémentaire

Dès l'origine, les EPI ont pris l'option d'intégrer ces dispositions dans le processus de recrutement existant et ont développé une collaboration étroite avec l'OCE. Ainsi,

ce qui aurait pu être vécu comme une contrainte bureaucratique s'est avérée, au fil des mois, comme un atout supplémentaire dans notre dispositif.

#### Un label mérité

La collaboration établie entre les services RH des EPI et le service employeur de l'OCE a en effet permis à de nombreuses reprises, de disposer de candidatures répondant aux profils recherchés, avec l'avantage d'une disponibilité immédiate, alors que le recrutement d'une personne en poste, avec un délai conventionnel de résiliation, prend bien évidemment beaucoup plus de temps.

Répondant ainsi, en tant qu'employeur, à leur mission d'intégration professionnelle, les EPI ont engagé, en 2018, 23 candidats en recherche d'emploi, sur un total de 81 recrutements, ce qui leur vaut de mériter largement le label «1+ POUR TOUS» décerné en 2018 par le DEAS.

#### Reconnaissance

Ce label est une reconnaissance attribuée aux acteurs économiques privés ou publics, qui engagent (à compétences

égales) ou qui participent activement au recrutement de personnes sans emploi résidant dans le canton de Genève. Il a été créé pour favoriser le retour en emploi de personnes discriminées sur le marché du travail, soit à cause de leur âge, d'un handicap, d'une interruption volontaire de leur parcours professionnel ou d'une période trop longue au chômage.



# «J'espère augmenter mon taux d'activité»

Dans le cadre d'une réinsertion professionnelle soutenue par l'office AI de Genève, Rui, 42 ans, suit une formation de comptable et effectue un stage à 50% au Service des finances des EPI.

## Pouvez-vous résumer votre parcours de formation et professionnel?

J'ai commencé un apprentissage de monteur électricien en 1993, que j'ai arrêté en 1994. Mes problèmes d'hyperactivité m'ont éloigné du marché du travail. En 2002, j'ai repris l'apprentissage de monteur électricien durant une année. Cette voie professionnelle ne correspondait pas à mes attentes. J'ai suivi des études afin d'obtenir le baccalauréat en 2006. Ensuite, j'ai poursuivi ma formation à l'école d'ingénieurs. Cette formation a été interrompue suite à un grave accident. De 2011 à 2013, j'ai été employé de commerce chez ABBO Informatique. Mon état de santé s'est à nouveau détérioré. Par conséquent, je ne pouvais plus travailler et j'ai demandé une réinsertion professionnelle à l'office AI de Genève que j'ai obtenue.

## Comment êtes-vous arrivé au Service des finances des EPI? De quelle mesure bénéficiez-vous?

Après une mesure d'évaluation au sein du Service de réadaptation des EPI, j'ai été placé en stage à la réception du 105, route des Jeunes durant un mois. J'ai bénéficié ensuite d'un stage d'environ quatre mois

à l'Office cantonal de la population pour le traitement des permis de travail. Suite à ce stage, l'Office AI de Genève a décidé de financer ma formation de comptable et en parallèle j'effectue un stage à 50% au Service des finances des EPI.

## Aviez-vous déjà une expérience dans le domaine de la comptabilité?

Oui, lors de mon expérience chez ABBO Informatique.

## Comment avez-vous été accueilli au Service des finances des EPI?

J'ai été très bien accueilli. Les gens sont ouverts. J'ai pris rapidement mes marques. Je me sens à l'aise.

## Au quotidien, quel est votre travail?

J'ouvre le courrier, trie les rappels et les factures. J'effectue les présaisies des factures fournisseurs dans notre logiciel. J'envoie les factures fournisseurs aux personnes concernées à l'interne. Au retour des factures visées, je les décharge dans le système informatique et les classe dans le classeur pour le paiement. Après le paiement, j'effectue leur archivage. J'effectue aussi des écritures de comptabilité générale en collaboration avec un comptable.







# Développer le lien social

Les places d'accueil proposées en centres de jour contribuent à l'intégration d'une centaine personnes.

Les EPI proposent depuis de nombreuses années des prestations en centres de jour. Elles s'adressent à des personnes désireuses de bénéficier d'une activité quotidienne hors de leur lieu de vie et ne pouvant pas, pas encore, ou ne désirant pas, intégrer une activité socioprofessionnelle.

Les centres de jour accueillent autant des personnes résidant dans l'institution que des personnes «externes», vivant hors institution. Pour ces personnes, comme pour leurs familles, la présence quotidienne en centre de jour est un apport essentiel dans la perspective d'un maintien durable à domicile ou en famille.

Toutes les activités proposées sont envisagées dans une optique de contact permanent avec la communauté (commerces locaux, infrastructures de quartier pour les activités culturelles, sportives et de loisirs, participation à des actions de quartier comme l'entretien des espaces verts), favorisant ainsi le développement du sentiment d'appartenance à la cité chez les personnes accueillies.

### 102 places en 2018

En 2018, les EPI ont proposé 102 places d'accueil en centres de jour. Ces places sont réparties entre 10 centres de jour, proposant chacun entre 7 et 12 places.

Chaque centre de jour propose des activités favorisant le développement du lien et des habiletés sociales, le maintien et l'acquisition de nouvelles compétences, la préparation - pour les personnes qui le souhaitent - à une activité socioprofessionnelle et l'accès à des temps de déve-

loppement personnel et de loisirs.

La majorité des places de centre de jour des EPI sont situées sur le site de la Combe, à Collonge-Bellerive, dans un milieu protégé proposant également 100 places d'hébergement. Un centre de jour intégré-travail est également proposé sur le site de La Pallanterie afin de permettre une prise de contact progressive avec les activités socioprofessionnelles.

### 3 centres en milieu urbain

32 places sont proposées au cœur de la cité. Leur localisation les rend aisément accessibles en transports publics et le temps de trajet reste souvent limité.

Elles sont réparties dans trois centres de jour :

Le centre de jour Servette est situé à l'avenue Ernest-Pictet 14, à Genève. Il propose, du lundi au vendredi, de 9h à 16h, 12 places à des personnes pouvant être accueillies soit à temps plein, soit à temps partiel. Il s'adresse principalement à des personnes présentant une déficience intellectuelle, résidant aux EPI ou vivant à leur propre domicile ou en famille.

Le centre de jour «rez-crétif» est situé à l'avenue Louis-de-Montfalcon à Carouge. Il compte 8 places et propose des horaires d'accueil et des prestations similaires au centre de jour Servette. Il s'adresse à des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap psychique, vivant à leur propre domicile ou hébergées aux EPI.

Enfin, le centre de jour Carouge, également situé à l'avenue Louis-de-Montfalcon à Carouge, dispose de 12 places.

Il est ouvert l'après-midi et en soirée (deux soirées par semaine), ainsi que le dimanche de 11h à 17h. Il s'adresse principalement à une population rencontrant des difficultés psychiques, vivant le plus souvent à domicile, avec ou sans accompagnement socio-éducatif. Il offre un espace d'accueil, de contact social et développe des activités d'expression et de loisirs.

Convaincus de l'apport intégratif des centres de jour en milieu urbain, nous envisageons la possibilité d'y localiser une partie plus importante des places que nous proposons. Il est toutefois important de préciser que, pour certaines populations, notamment des personnes présentant une déficience intellectuelle sévère avec troubles du comportement et risque de fugue, ce type de dispositif peut amener des difficultés supplémentaires, par rapport à un accueil en centre de jour dans un contexte plus protégé et institutionnel. C'est donc dans une optique de diversification des modalités d'accueil permettant de répondre au mieux à des besoins et des aspirations très différentes que nous menons cette réflexion.

# Une mesure « tremplin »

**Pascal, menuisier de formation sans emploi, était à l'aide sociale. Grâce à sa volonté de se former et à un stage accompagné EPIFAIRE, il a pu rebondir et réintégrer le monde du travail en tant que menuisier-concepteur. La mesure EPIFAIRE affiche un taux de retour en emploi de près de 50%.**

Pascal a 16 ans lorsqu'il commence son apprentissage de menuisier dans une entreprise genevoise. Il acquiert rapidement des gestes professionnels qui vont lui permettre de prendre suffisamment d'assurance pour devenir d'abord magasinier, puis représentant et enfin chef de projet dans des menuiseries de Suisse romande. En 1995, âgé de 34 ans, il franchit le pas et devient indépendant. Il commence par des créations d'enseignes puis effectue des travaux de pose de fenêtres et de portes. Il se spécialise ensuite dans la pose de cuisines, effectuant aussi des travaux de carrelage et de parquet. La dégradation conjoncturelle du début des années 2010 et la baisse des demandes liées au marché immobilier l'obligent à arrêter son activité d'indépendant et Pascal commence à travailler pour des entreprises temporaires. De petites missions en petits boulots, Pascal finit par ne plus maîtriser l'évolution technologique de sa branche et, en 2015, il se retrouve à devoir demander de l'aide à l'Hospice général.

## Pratique professionnelle

Fin 2017, Pascal manifeste sa ferme intention de rebondir professionnellement et son conseiller à l'Hospice général lui propose d'effectuer un stage de type EPIFAIRE aux EPI. Ce stage consiste en une pratique professionnelle de 6 mois dans son domaine d'activité, ainsi qu'un accompagnement pour améliorer son

employabilité. En février 2018 Pascal intègre l'atelier de menuiserie des EPI en qualité de stagiaire. Il y découvre un parc de machines modernes et des professionnels désireux de lui permettre d'acquérir de nouvelles techniques de travail. Enthousiaste, Pascal s'attelle à parfaire ses connaissances et profite de sa grande expérience de menuisier pour partager son savoir-faire avec les autres collaborateurs·trices de l'atelier.

## Formation complémentaire

Conscients qu'il ne manque pas grand-chose à Pascal pour réintégrer le monde économique, les conseillers·ères des EPI et de l'Hospice général lui proposent d'effectuer une formation de dessin assisté par ordinateur (DAO). C'est le logiciel AutoCAD qui est retenu puisqu'il s'adresse aux personnes qui souhaitent acquérir une autonomie dans la réalisation et la modification de dessins 2D. Cette formation est particulièrement adaptée à des professionnels qui cherchent à compléter leurs compétences spécifiques dans leur métier.

Quelques semaines après avoir intégré le centre de formation continue, Pascal en ressort avec son certificat Autodesk en poche. Suite aux recommandations du formateur AutoCAD, deux demi-journées par semaine sont programmées aux EPI pour que Pascal, par le biais de mises en situations réelles, puisse mettre en pra-

tique ses nouvelles compétences techniques sous la supervision des maîtres d'atelier.

## Un engagement à la clé

Avec une pratique professionnelle effectuée sur un outil de production moderne ainsi qu'une plus-value amenée par un certificat de DAO, Pascal est maintenant prêt à réintégrer le monde économique ordinaire. Epaulé par son conseiller aux EPI, il a réactualisé son curriculum vitae et envoyé des lettres de postulation qui ont débouché sur son engagement en qualité de menuisier-concepteur dans une entreprise spécialisée dans la réalisation de cuisines.

Une réinsertion professionnelle de plus pour la mesure EPIFAIRE qui, avec un taux de retour en emploi proche de 50% en 2018, reste un modèle d'intégration.



# Intégration



### Processus de fabrication des K-Lumet

MATIERES PREMIERES	CONTRÔLE	PREPARATION	CALIBRAGE	FABRICATION DE FAGOT	FINITION
<b>BOIS</b> RÉCUPÉRATION Calibrage par l'aideur mesurant les planchettes en bois. Récupération de paliers en meuble ou épave.	<b>BOIS</b> PLANCHETTES DE BOIS Contrôle : • qualité du bois • longueur 7cm • largeur 3 à 6mm	<b>DÉBITAGE</b> A l'aide d'une presse à manivelle, débiter les bâtonnets dans les planchettes.	<b>CALIBRAGE</b> Contrôler et trier les bâtonnets à l'aide d'un gabarit, diamètre entre 3 et 6 mm.	<b>FAGOT</b> Constituer le fagot en introduisant les bâtonnets dans le tube de carton maintenu en position verticale.	<b>MÉCHAGE</b> A l'aide d'un tournevis introduire la mèche au centre du fagot et la bloquer en remettant en place le bâtonnet.
<b>TUBES EN CARTON</b> RÉCUPÉRATION Récupération de cartons de papier mélange ou de papier toilette.	<b>CARTON</b> TUBES EN CARTON Contrôle : • diamètre de 41 à 45mm	<b>DÉCOUPAGE</b> Découper le tube de carton à l'aide d'un massicot, longueur 25cm			<b>TREMPAGE DU FAGOT</b> Une fois le fagot terminé, le tremper dans la cire liquide puis le suspendre pour le sécher.
<b>MÈCHE</b> Mèche coton de 2,5 mm de diamètre.		<b>IMPRÉGNATION</b> Fondre la cire à 90°C. Imprégner la mèche par trempage. Sécher.	<b>MISE A LONGUEUR</b> Couper les mèches à longueur, 12 cm.		<b>CONTRÔLE FINAL</b> Chaque fagot est vérifié avec attention.
<b>CIRE</b> Mélange de granulés de paraffine et vaseline.					



**Ressources humaines**

Bilan social 2018

46

**Finances**

Etats financiers

52

**Direction et contacts**

58

## Ensemble des collaborateurs·trices

### Répartition de l'ensemble des collaborateurs·trices par statut

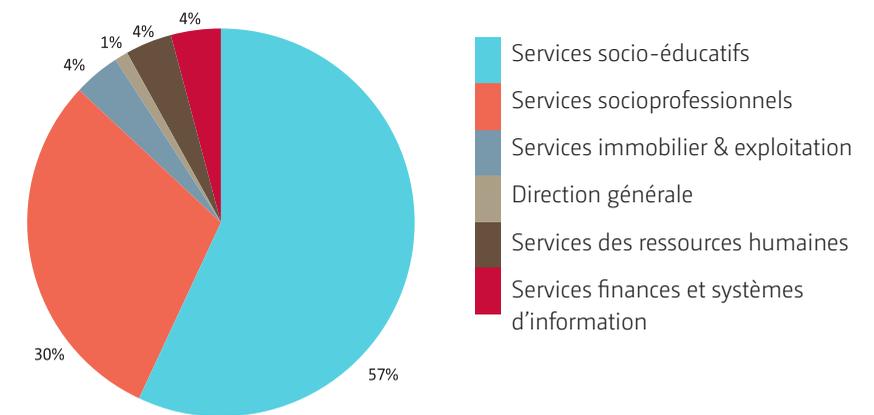
	Femmes		Hommes		Total		%	
	ETP	Personnes	ETP	Personnes	ETP	Personnes	ETP	Personnes
Fixes	350.8	439	293.0	328	643.8	767.00	57%	55.54%
Auxiliaires	18.2	32	15.7	24	33.9	56.00	3%	4.06%
<b>Sous-total</b>	<b>369.0</b>	<b>471</b>	<b>308.7</b>	<b>352</b>	<b>677.7</b>	<b>823</b>	<b>60%</b>	<b>59.59%</b>
Emplois de solidarité	8.8	9	29.0	29	37.8	38.00	3%	2.75%
Apprentis	18.0	18	5.0	5	23.0	23.00	2%	1.67%
Stagiaires*	27.5	34	20.8	23	48.3	57.00	4%	4.13%
En emploi adapté (base 1460h)	123.2	156	227.8	284	351.1	440.00	31%	31.86%
<b>Total</b>	<b>546.4</b>	<b>688</b>	<b>591.3</b>	<b>693</b>	<b>1137.7</b>	<b>1381</b>	<b>100%</b>	<b>100.00%</b>

\* Cumul des stagiaires gérés en 2018 par le Service gestion des compétences (stagiaires écoles et indépendants).

## Effectifs 2018

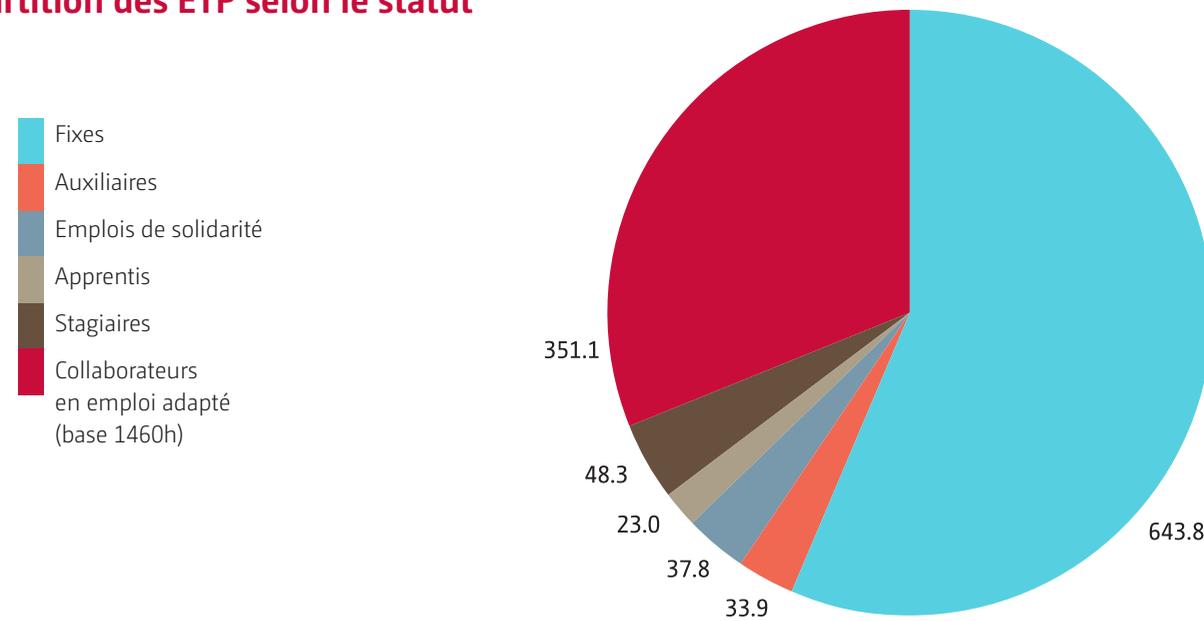
### Répartition des collaborateurs·trices fixes et auxiliaires par direction de service

	ETP
Direction générale	9.6
Services des ressources humaines	25.4
Services finances et systèmes d'information	23.5
Services socio-éducatifs	387.7
Services socioprofessionnels	205.7
Services immobilier & exploitation	25.8



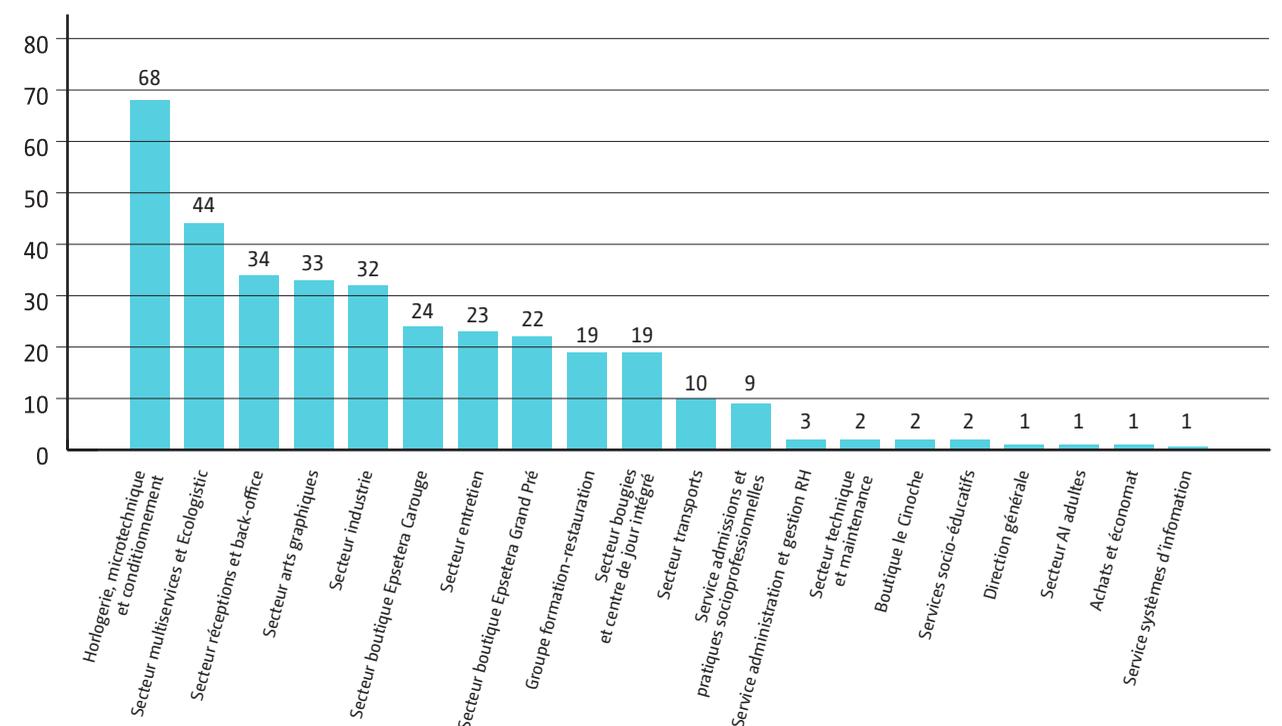
## Collaborateurs·trices fixes et auxiliaires

### Répartition des ETP selon le statut



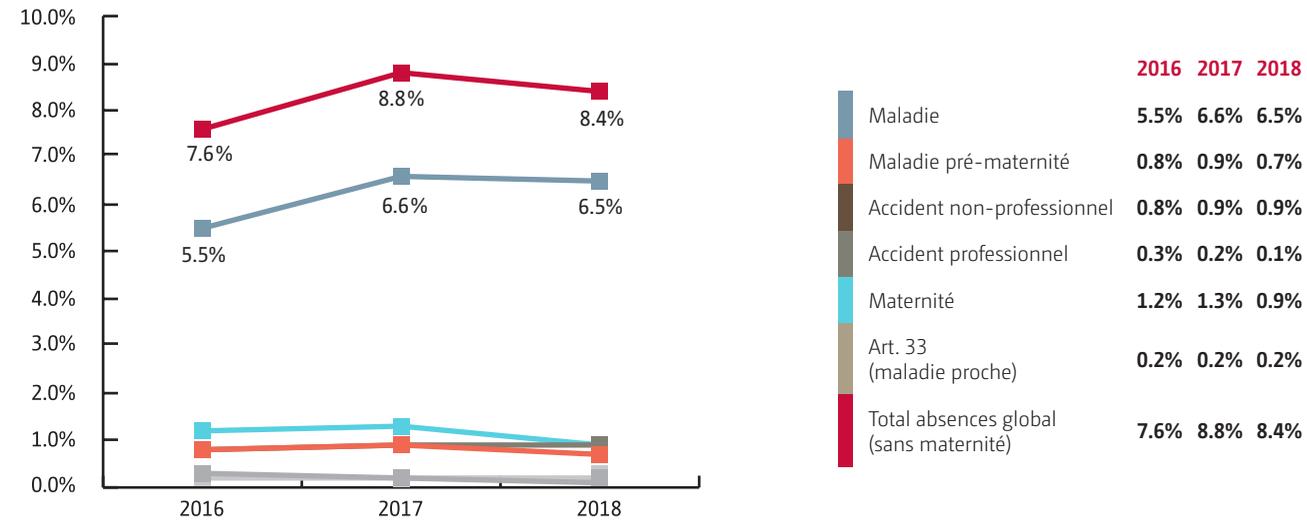
## Collaborateurs·trices en emploi adapté

### Par atelier (en ETP, base annuelle)



## Taux d'absence

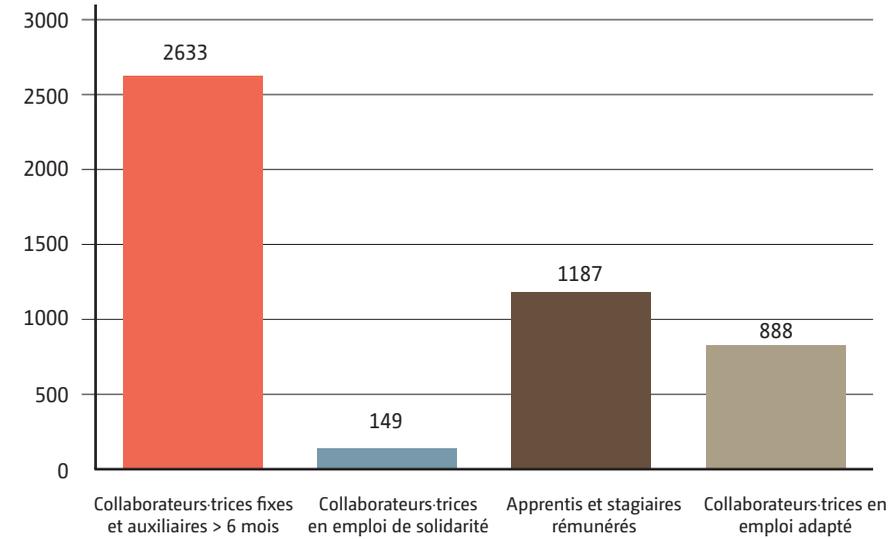
En pourcentage par motifs (fixes, auxiliaires, apprenti·e·s)



En 2018, nous observons une légère diminution des absences par rapport à 2017. Cette baisse est due à la diminution des absences maladie de longue durée et des absences pré-maternité.

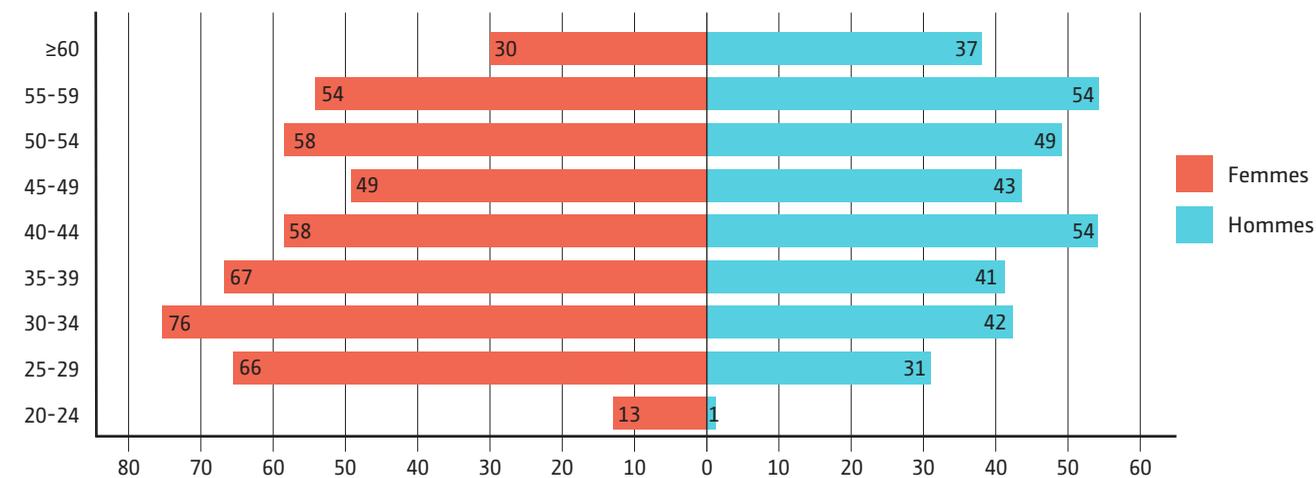
## Formations des collaborateurs·trices en 2018

En nombre de jours



## Pyramide des âges

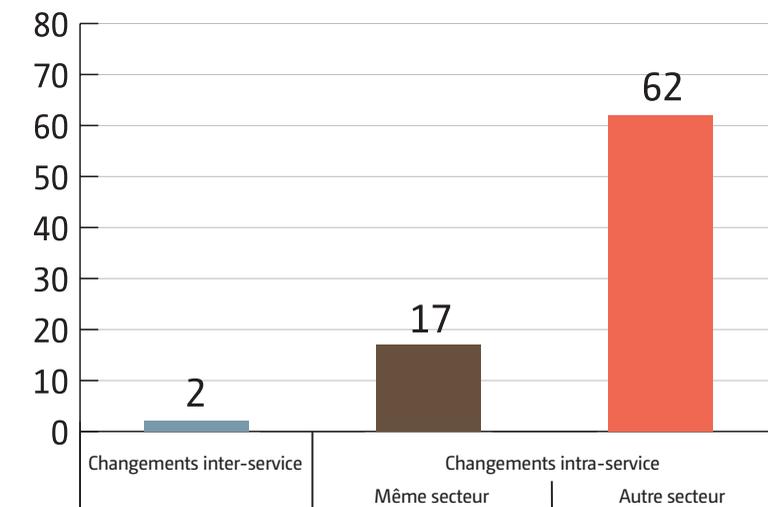
Répartition hommes - femmes (fixes et auxiliaires)



La répartition homogène des groupes d'âge permet une bonne gestion prévisionnelle. Cet équilibre est maintenu en veillant à une bonne répartition de l'âge des personnes recrutées.

## Mobilité interne

Collaborateurs·trices concerné·e·s : fixes ou auxiliaires



Cette année, 81 personnes ont changé d'affectation, soit 10% des collaborateurs·trices. En parallèle, 14 personnes ont changé de fonction (principalement vers des postes de socio-éducateurs·trices ou maître·sse·s d'atelier). De plus, nous avons enregistré 148 changements de taux d'activité.

# Bilan au 31 décembre 2018

Selon les normes « SWISS GAAP RPC »

Actif	Notes*	31.12.2018		31.12.2017	
		CHF	CHF	CHF	CHF
<b>Actif circulant</b>					
Liquidités	4.1		429'006		1'496'797
Clients	4.2	3'357'035		3'334'486	
Provision pour débiteurs douteux	4.2	(439'603)		(391'092)	
			2'917'432		2'943'394
Débiteurs divers	4.3	2'320'408		2'621'289	
Provision pour débiteurs douteux	4.3	(187'426)		(91'073)	
			2'132'982		2'530'216
Stocks de matières et produits finis	4.4	601'212		653'742	
Travaux en cours	4.5	96'350		93'090	
			697'562		746'833
Comptes de régularisation actif	4.6		3'175'743		4'275'077
<b>Total de l'actif circulant</b>			<b>9'352'725</b>		<b>11'992'317</b>
<b>Actif immobilisé</b>					
Immobilisations corporelles					
Immeubles	5.1	38'946'592		40'140'963	
Immeubles avec affectation limitée	8.1	34'594'826		36'844'939	
Autres immobilisations corporelles	5.2	12'682'980		11'023'191	
Autres immobilisations corporelles avec affectation limitée	8.1	8'286'865		4'801'562	
<b>Total des immobilisations corporelles</b>			<b>94'511'263</b>		<b>92'810'654</b>
Immobilisations financières	5.3		516'466		511'596
<b>Total de l'actif immobilisé</b>			<b>95'027'729</b>		<b>93'322'250</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>			<b>104'380'454</b>		<b>105'314'567</b>

Passif	Notes*	31.12.2018		31.12.2017	
		CHF	CHF	CHF	CHF
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>					
Dette bancaire Etat de Genève (cash pooling)	6.1	1'904'713		0	
Fournisseurs		2'297'825		2'389'170	
Créancier Etat de Genève (CIIS)	6.2	456'081		359'413	
Créanciers divers	6.3	120'701		109'011	
Créanciers résidants	6.4	506'254		432'357	
Comptes de régularisation passif	6.5	1'011'628		1'765'620	
Provisions à court terme	7.3	1'420'152		1'495'556	
Engagements de leasing - part à court terme	7.1	156'329		190'773	
Dettes hypothécaires - part à court terme	7.2	336'522		336'522	
Subventions d'investissement reçues - produits différés - part à court terme	7.4	4'853'921		4'395'662	
<b>Total des capitaux étrangers à court terme</b>		<b>13'064'124</b>		<b>11'474'085</b>	
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>					
Engagements de leasing - part à long terme	7.1	375'275		344'172	
Dettes hypothécaires - part à long terme	7.2	13'027'890		13'364'412	
Provisions à long terme	7.3	1'547'911		1'306'698	
Subventions non dépensées à restituer à l'État	9.3	728'272		728'272	
Subventions d'investissement reçues - produits différés - part à long terme	7.4	31'206'772		31'725'956	
<b>Total des capitaux étrangers à long terme</b>		<b>46'886'119</b>		<b>47'469'509</b>	
<b>Capital des fonds</b>					
Fonds avec affectation limitée	8.1	32'585'741		34'814'357	
Fonds avec affectation limitée - Don de la Loterie Romande	8.1	2'567'441		2'718'589	
Fonds avec affectation limitée non utilisés	8.1	685'000		435'000	
Fonds avec affectation limitée - Fondation Fondepî	8.1	7'043'510		3'678'554	
<b>Total du capital des fonds</b>		<b>42'881'692</b>		<b>41'646'501</b>	
<b>Capital de l'organisation</b>					
Capital de dotation	9.1	10'923'489		10'923'489	
Capital lié généré	9.2	(6'199'017)		(6'671'275)	
<b>Contrat de prestations 2014-2017</b>					
Résultats reportés	9.3	0		1'012'505	
Résultat de l'exercice	9.3	(3'175'953)		(540'246)	
<b>Total du capital de l'organisation</b>		<b>1'548'520</b>		<b>4'724'473</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>104'380'454</b>		<b>105'314'567</b>	

\* Les notes peuvent être consultées auprès du Service des finances.

# Compte d'exploitation de l'exercice 2018

Selon les normes « SWISS GAAP RPC »

	Notes*	2018 Budget	2018 Effectif	2018 Ecart	2017 Effectif
		CHF	CHF	CHF	CHF
<b>Produits d'exploitation</b>					
Revenus de la formation professionnelle		9'561'182	8'795'039	(766'143)	9'056'993
Revenus des pensions		18'580'000	18'356'559	(223'441)	17'739'281
Revenus des résidents extra-cantonaux		550'000	644'455	94'455	516'224
Revenus de la fabrication		4'867'000	4'327'168	(539'832)	4'202'536
TVA sur revenus de la fabrication		0	(152'166)	(152'166)	(140'679)
Autres revenus des prestations		151'927	116'714	(35'214)	131'368
Revenus des locations et autres		826'810	678'627	(148'183)	661'776
TVA revenus des locations et autres		0	(10'633)	(10'633)	(4'663)
Revenus de la cafétéria et du restaurant		2'060'000	1'923'308	(136'692)	1'929'098
TVA sur revenus de la cafétéria et du restaurant		0	(98'089)	(98'089)	(107'144)
Revenus du secteur technique et infrastructure		148'000	154'811	6'811	251'970
TVA sur revenus du secteur technique et infrastructure		0	(9134)	(9'134)	(20'911)
Participation cantonale aux emplois de solidarité et autres mesures de l'Office cantonal de l'emploi	17	6'146'490	5'393'905	(752'585)	5'651'689
Revenus des prestations au personnel et à des tiers		274'500	478'615	204'116	312'793
TVA sur revenus du secteur technique et infrastructure		0	(5'994)	(5'994)	0
Don - Autres donateurs		0	1'044	1'044	489
Subventions:					
- de fonctionnement - monétaires	10.1	62'817'565	62'914'152	96'586	61'939'104
- d'investissement reçus - produits différés	10.1	4'900'482	2'214'467	(2'686'015)	2'099'484
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>110'883'955</b>	<b>105'722'847</b>	<b>(5'161'108)</b>	<b>104'219'407</b>
<b>Charges d'exploitation</b>					
Salaires et charges sociales		(86'683'678)	(87'309'722)	(626'044)	(85'105'554)
Frais médicaux		(89'000)	(118'651)	(29'651)	(104'714)
Alimentation		(3'735'500)	(3'745'425)	(39'925)	(3'823'546)
Entretien		(2'244'999)	(2'216'090)	28'909	(2'196'223)
Entretien et réparation des immeubles, du mobilier et des véhicules		(2'232'999)	(2'169'884)	63'116	(1'997'087)
Locations		(4'289'633)	(3'840'595)	449'038	(4'037'764)
Amortissements		(5'880'481)	(5'960'468)	(79'987)	(5'484'221)
Eau et énergie		(1'405'000)	(1'390'423)	14'577	(1'397'746)
Ecole et formation		(412'676)	(454'571)	(41'894)	(400'036)
Frais de bureau et d'administration		(1'409'750)	(1'562'007)	(152'256)	(1'543'299)
Outillage et matériel de production		(1'406'000)	(1'468'657)	(62'657)	(1'404'010)
Primes d'assurances et autres charges d'exploitation		(1'176'062)	(1'114'019)	62'043	(814'051)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(110'965'779)</b>	<b>(111'380'510)</b>	<b>(414'731)</b>	<b>(108'308'251)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(81'824)</b>	<b>(5'657'663)</b>	<b>(5'575'839)</b>	<b>(4'088'844)</b>

# Compte d'exploitation de l'exercice 2018

Selon les normes « SWISS GAAP RPC »

	Notes*	2018 Budget	2018 Effectif	2018 Ecart	2017 Effectif
		CHF	CHF	CHF	CHF
<b>Résultat d'exploitation (reporté de la page précédente)</b>		<b>(81'824)</b>	<b>(5'657'663)</b>	<b>(5'575'839)</b>	<b>(4'088'844)</b>
Produits financiers	10.3	0	41	41	34
Charges financières	10.3	(293'500)	(266'414)	27'086	(412'356)
<b>Résultat financier</b>		<b>(293'500)</b>	<b>(266'373)</b>	<b>27'127</b>	<b>(412'322)</b>
<b>Résultat ordinaire</b>		<b>(375'324)</b>	<b>(5'924'035)</b>	<b>(5'548'712)</b>	<b>(4'501'166)</b>
<b>Résultat hors exploitation</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Produits exceptionnels et d'exercices antérieurs	10.4	0	125'614	125'614	778'244
Charges exceptionnelles et d'exercices antérieurs	10.4	0	(16'980)	(16'980)	(6'022)
<b>Résultat exceptionnel (ou relevant d'un exercice antérieur)</b>		<b>0</b>	<b>108'634</b>	<b>108'634</b>	<b>772'222</b>
Utilisation des fonds avec affectation limitée	8.1	0	2'488'301	2'488'301	2'184'082
Utilisation des fonds avec affectation limitée Dons de la Loterie Romande	8.1	0	151'148	151'148	151'148
<b>Variation du capital des fonds</b>		<b>0</b>	<b>2'639'449</b>	<b>2'639'449</b>	<b>2'335'230</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE avant répartition</b>		<b>(375'324)</b>	<b>(3'175'953)</b>	<b>(2'800'629)</b>	<b>(1'393'714)</b>
./. Part revenant à l'Etat	9.3	0	0	0	853'467
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE après répartition</b>		<b>(375'324)</b>	<b>(3'175'953)</b>	<b>(2'800'628)</b>	<b>(540'246)</b>

\* Les notes peuvent être consultées auprès du Service des finances.





## Rapport de l'organe de révision au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration des Etablissements publics pour l'intégration Collonge-Bellerive

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints des Etablissements publics pour l'intégration, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de financement, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Conformément aux dispositions de Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance ci-joint n'est pas soumis au contrôle de l'organe de révision.

#### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue Giuseppe-Motta 50, case postale, 1211 Genève 2  
Téléphone: +41 58 792 91 00, Téléfax: +41 58 792 91 10, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Nicolas Biderbost  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Jonathan Dadoun  
Expert-réviseur

Genève, le 10 avril 2019

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de financement, tableau de variation du capital et annexe)
- Rapport de performance (non audité)

### Direction générale

Directrice générale:

M<sup>me</sup> Magali GINET BABEL (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019)

Directeur des services socio-éducatifs:

M. Stéphane DELGRANDE

Directeur des services socioprofessionnels:

M. Rolf GOBET

Directeur des services des ressources humaines:

M. André WICKI

Directeur des services des finances et des systèmes d'information, responsable SMQ:

M. Gilles STÄHLI

Directeur des services immobilier et exploitation:

M. Paolo GIOCONDO

### Communication

Responsable de la communication:

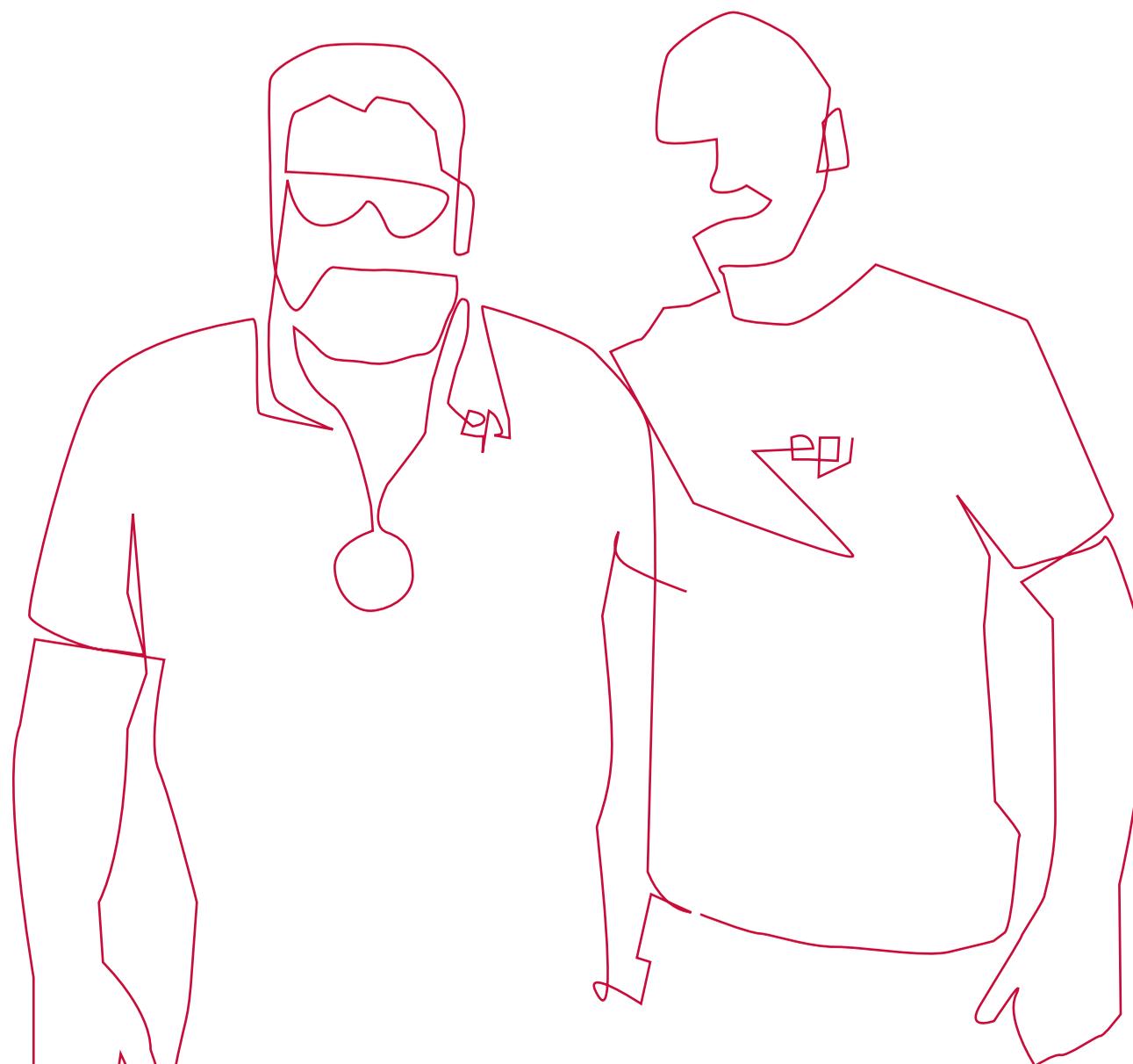
M<sup>me</sup> Sophie BERNARD

communication@epi.ge.ch - Tél. +41 22 949 08 06

### Contact

contact@epi.ge.ch - Tél. +41 22 949 07 00

www.epi.ge.ch



## Impressum

---

Concept graphique et impression:

EPI - Atelier Arts graphiques

Textes: EPI

Photos ©EPI:

Magali Girardin

Pages 14-15 Yohann Cantin

Pages 18-19 Mauraane di Matteo

Impression: EPI - Atelier Arts graphiques

Papier: Image Impact FSC superblanc 



Les EPI sont membres d'INSOS



Avec le soutien de



Etablissements publics pour l'intégration

Route de Chêne 48 | 1208 Genève  
[www.epi.ge.ch](http://www.epi.ge.ch)

Rejoignez-nous:

